

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS.
ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1904

W. HELBIG

ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE L'EQUITATUS
ROMAIN

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC IV

Recueil paraissant tous les deux mois par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec
planches et figures. Prix de l'abonnement annuel. — 12 fr.

Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions
et Belles-Lettres*, 1904, p. 190.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE
DE
L'ÉQUITATUS ROMAIN

PAR M. W. HELBIG

ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE

Dans un travail publié dans les *Mémoires de l'Académie*, tome XXXVII (1902), p. 157 et suiv., j'ai exposé mon opinion sur les ἰππεῖς dans les États grecs des VII^e et VI^e siècles av. J.-C. C'étaient des citoyens qui entraient en campagne non pas comme soldats de cavalerie, mais comme hoplites montés; ils ne faisaient à cheval que les marches et combattaient généralement à pied. Ils se divisaient en deux catégories. Chaque hoplite de l'une de ces catégories entretenait deux chevaux, dont l'un était monté par l'hoplite lui-même, l'autre par son valet. Chacun des hoplites appartenant à la seconde catégorie ne disposait que d'un seul cheval qui, selon les circonstances, servait comme moyen de transport soit à l'hoplite, soit à son valet, soit à tous les deux. Les hoplites, une fois arrivés à cheval au champ de bataille, mettaient pied à terre, donnaient les montures à garder à leurs valets et se rangeaient dans la phalange dont le choc devait décider du sort de la journée. Lorsque

les États grecs abolirent les hoplites montés et organisèrent une cavalerie dans le sens précis du mot, le mot ἵππεῖς, qui jusqu'alors avait servi à désigner la première troupe, fut appliqué à la dernière. C'est pourquoi les générations suivantes oublièrent bientôt le caractère de la troupe qu'anciennement avaient formée les ἵππεῖς, et commencèrent à croire que les ἵππεῖς, dès le début, avaient été des soldats de cavalerie. Aristote lui-même¹ commet cette erreur. Il dit qu'après l'abolition de la royauté, dans la plupart des États grecs, le gouvernement échut d'abord aux ἵππεῖς. Cela veut dire que les ἵππεῖς seuls y jouissaient de tous les droits politiques. Il résulte des monuments grecs des VIII^e et VI^e siècles que ces ἵππεῖς entraient en campagne comme hoplites montés. Aristote supposait qu'ils faisaient leur service militaire comme soldats de cavalerie.

Dans la note que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, je démontrerai que les *equites* romains passèrent par les deux mêmes phases que les ἵππεῖς grecs. Originellement, c'étaient des fantassins montés. Ce ne fut qu'à l'époque des guerres samnites que les Romains organisèrent une véritable cavalerie, c'est-à-dire une troupe capable de combattre indépendamment de l'infanterie, en mettant à profit, selon les circonstances, soit la vitesse, soit la pesanteur des chevaux. De même que l'ancienne troupe de fantassins montés, la nouvelle troupe était appelée *equitatus*. Avec le temps, les Romains oublièrent qu'il y avait une différence considérable entre les deux troupes et, habitués qu'ils étaient à appliquer le nom d'*equites* à des soldats de cavalerie, ils supposèrent que l'*equitatus*, dès le début, avait été composé de pareils soldats. Cette erreur est tout à fait analogue à celle des Grecs quant aux ἵππεῖς.

Les annalistes, dans lesquels Tite-Live et Denys d'Halicarnasse puisèrent les descriptions qu'ils donnent des

1. *Polit.*, IV, 13 (II, p. 1297^b, 17 Bekker).

220p 12
N. O. C.

batailles livrées à l'époque des rois et pendant le 1^{er} siècle de la république, considéraient les *equites* de ces temps comme des soldats de cavalerie. D'après ces annalistes, l'*equitatus* représentait alors la force principale de l'armée. C'était la troupe qui décidait généralement de l'issue de la bataille¹. Elle accomplissait des actions qui ne trouvent pas d'analogues dans toute l'histoire militaire de l'antiquité. Elle réussissait dès le début de la bataille à ébranler et même à rompre des phalanges ennemies encore tout à fait intactes². En Grèce, de grands talents militaires, comme Épaminondas, Philippe II et Alexandre le Grand, avaient mis toute leur énergie à perfectionner la cavalerie. Mais, même à l'époque d'Alexandre le Grand et des diadoques, nous ne rencontrons pas d'exemple du fait que la cavalerie ait attaqué de front une phalange dont les rangs se trouvaient encore parfaitement en ordre. Est-il possible d'admettre que les Romains, pendant le vi^e et le v^e siècle av. J.-C., aient disposé d'une cavalerie supérieure à celle d'Alexandre le Grand et de ses généraux? La réponse ne peut être que négative. Les savants tacticiens de l'époque impériale, des personnages comme Vipsanius Agrippa, Domitius Corbulo, Julius Agrippa, hochaient probablement la tête en lisant les actions merveilleuses de la cavalerie telles que les rapporte Tite-Live. La supposition que pendant le vi^e et le v^e siècle av. J.-C. les *equites* représentaient une des forces principales de l'armée et exerçaient une grande influence sur la marche de la bataille, correspond, sans aucun doute, à la vérité; il n'en pouvait pas être autrement d'une troupe recrutée d'abord parmi les citoyens qui avaient les pleins droits politiques, c'est-à-dire les patriciens, et plus tard, parmi les grands propriétaires. Mais il est impossible d'admettre que cette troupe, si elle était composée de soldats de cavalerie, ait pu décider du sort de la journée en rompant la

1. Liv. I, 20. Cicero, *de re publ.*, III, 20 (comp. Liv. I, 37).

2. Liv. II, 31, 43; III, 70; IV, 18, 19, 47.

phalange ennemie, tâche dont aucune cavalerie de l'antiquité n'était capable. Les annalistes, n'ayant pas à leur disposition des sources contemporaines pour l'histoire des vi^e et v^e siècles, étaient obligés de décrire les batailles de ces temps d'après leur imagination. Mais ce fait n'explique nullement leurs indications étranges sur l'action d'une troupe qu'ils considéraient comme une troupe de cavalerie. De tout temps, les auteurs qui tâchent de reconstituer des événements d'une époque reculée et pour laquelle il n'existe pas de témoignages contemporains, se laissent guider par les coutumes de leur propre époque. Tel n'est pas le cas pour les indications qui concernent l'action des *equites* aux vi^e et v^e siècles; car, dès que la tradition de l'histoire romaine devient authentique, elle ne rapporte jamais que les *equites* aient agi de cette manière. Dans ces conditions, il ne reste qu'un seul moyen d'expliquer le fait qui nous occupe : originairement, l'*equitatus* n'était pas une troupe de cavalerie, mais une autre troupe apte à combattre contre une phalange. Le souvenir que les *equites* avaient anciennement satisfait à cette tâche s'était conservé dans la conscience du peuple. Les annalistes croyaient que dès le début les *equites* étaient des soldats de cavalerie, mais ils hésitaient à faire abstraction de la tradition populaire, et, pour cette raison, ils attribuaient aux prétendus soldats de cavalerie des actions dont la cavalerie était incapable. D'après ces données, on peut bien se demander si, anciennement, les *equites* ne formaient pas une troupe de fantassins montés qui ne faisaient que les trajets à cheval et combattaient à pied. Une pareille troupe était en état de satisfaire aux tâches que les annalistes attribuaient à l'*equitatus* du vi^e et v^e siècle avant J.-C.

L'hypothèse que je viens d'indiquer est confirmée par un détail rapporté par les mêmes annalistes. Nous lisons souvent que pendant les v^e et iv^e siècles, dans les moments graves de la bataille, les *equites* descendaient de leurs

chevaux et combattaient à pied¹. S'ils avaient été des soldats de cavalerie, le fait de se servir, dans des moments pareils, d'une façon de combattre, à laquelle ils n'étaient pas habitués, aurait été un non-sens. Ce non-sens devient encore plus palpable, si nous examinons les circonstances qui, d'après les annalistes, amenaient les *equites* à combattre à pied. En voici un exemple². Lorsqu'en 446 av. J.-C. l'armée romaine et celle des Sabins s'avancèrent l'une contre l'autre, un corps détaché de 2 000 Sabins exécuta une diversion contre le flanc de l'aile gauche des Romains. Alors les *equites* de deux légions mirent pied à terre, se jetèrent entre l'aile gauche romaine et le corps des 2 000 Sabins et dispersèrent ce corps. D'après l'annaliste, le but de la diversion faite par les Sabins était, sans aucun doute, celui de forcer les soldats de l'aile gauche romaine à se tourner vers l'ennemi menaçant leur flanc et à présenter ainsi leur côté droit, qui n'était pas protégé par le bouclier, au gros de l'armée sabine. C'était une manœuvre que depuis l'époque d'Épaminondas les tacticiens de l'antiquité employaient souvent. Mais on ne comprend pas pourquoi les *equites* romains se lancèrent à pied contre les 2 000 Sabins. Pour des soldats de cavalerie, il aurait été beaucoup plus indiqué d'arrêter la marche du détachement ennemi par une charge dirigée contre son flanc ou contre ses derrières. Il en est de même de tous les cas où les annalistes rapportent que les *equites*, pendant les batailles antérieures à la fin du iv^e siècle, ont combattu à pied. Un examen détaillé de toutes ces descriptions conduit à la conclusion que les *equites* auraient pu atteindre leur but également bien, et même plus facilement, en attaquant à cheval. Les annalistes indiquent quelquefois que le général en chef de l'armée romaine ou l'un de ses officiers aurait donné l'ordre aux *equites* de combattre

1. Liv. II, 20 (comp. Dionys. Hal., VI, 12) ; III, 62, 63 ; IV, 38, 39 ; VII, 7, 8 ; IX, 39.

2. Liv. IV, 38, 39.

à pied ou qu'il aurait accordé la permission demandée par eux d'attaquer l'ennemi de cette façon¹. Mais l'idée de faire ou de laisser combattre une troupe, dans des moments décisifs, d'une façon dans laquelle elle est inexpérimentée, est tout à fait inepte. Nous ne pouvons nullement supposer que le peuple romain ait nommé dictateurs ou consuls des insensés. Si un *tribunus militum* excentrique ou le commandant d'une *turma*, plus ou moins fou, avait ordonné ou permis à ses cavaliers un pareil procédé, après la bataille, le général en chef, sans aucun doute, l'aurait fait fouetter et décapiter. L'usage que les annalistes attribuaient aux *equites* de mettre pied à terre dans les moments décisifs s'explique très bien, si nous y voyons une réminiscence de la façon d'agir des *equites*, lorsque ceux-ci formaient, non pas une troupe de cavalerie, mais une troupe de fantassins montés. Alors ils mettaient pied à terre régulièrement avant de combattre. Les générations nouvelles ne gardèrent qu'un souvenir vague de cet usage. Elles oublièrent peu à peu qu'originellement les *equites* avaient été des fantassins montés et commencèrent à croire que dès le début ils avaient servi comme soldats de cavalerie. Par suite de cette erreur, les annalistes regardèrent l'usage de combattre à pied, jadis régulièrement observé par les *equites*, comme un procédé exceptionnel, par lequel les prétendus cavaliers auraient donné une preuve éclatante de leur bravoure. On comprend que les annalistes fussent disposés à attribuer souvent ce procédé aux *equites*, car c'était un moyen de donner un caractère individuel et sensationnel à la description d'une bataille.

Il y eut pourtant un historien qui ne partageait pas l'opinion généralement acceptée quant à l'*equitatus*, mais supposait que les Romains n'organisèrent une véritable cavalerie que relativement tard. Ce fait résulte d'une des

1. Liv. II, 20; IV, 38; VII, 7.

χρῆσι publiées récemment par M. d'Arnim d'après un manuscrit du Vatican¹. Il s'agit d'une conversation qui eut lieu, peu de temps avant le début de la première guerre punique, entre un Romain, Fabius Kaeso, et un ambassadeur carthaginois². Ce dernier déclare que les Romains seraient incapables de faire la guerre aux Carthaginois, parce qu'ils n'avaient aucune expérience du combat naval. Fabius Kaeso répond que de tout temps les Romains ont su s'approprier la manière de combattre de leurs ennemis. Il relève que les Romains vainquirent les Étrusques après avoir adopté les boucliers de bronze et la phalange de ces derniers, et poursuit de la façon suivante : « Jadis nous ne faisons usage ni de θυρεῖς ni de javelots, mais nous ne nous servions que d'ἄσπίδες et de longues lances qui n'étaient bonnes qu'au combat corps à corps. Nous étions très faibles quant à la cavalerie, et l'armée entière ou au moins la plus grande partie de l'armée ne consistait qu'en fantassins. Quand commencèrent les guerres contre les Samnites, nous nous sommes appropriés les θυρεῖς et les javelots de ces derniers, et nous avons dû servir comme soldats de cavalerie. Ainsi, en adoptant des armes étrangères et en suivant l'exemple des étrangers, nous avons vaincu des peuples qui avaient une grande opinion d'eux-mêmes. »

M. d'Arnim tire, avec raison, du style des χρῆσι la conclusion que ces χρῆσι ont été rédigées pendant le premier siècle de l'Empire, et il conjecture avec beaucoup de vraisemblance que la conversation entre Fabius Kaeso et l'ambassadeur carthaginois a été puisée dans le plus ancien ouvrage historique romain, c'est-à-dire dans les *Historiae* de Q. Fabius Pictor. L'hypothèse que dans ses *Historiae* Fabius Pictor fit son possible pour glorifier l'illustre famille à laquelle il appartenait, est *a priori* probable, et elle est con-

1. *Hermes*, XXVII (1892), p. 118-130.

2. *Ibid.*, p. 121.

firmée par l'intérêt qu'il manifesta pour le *magister equitum* Q. Fabius Maximus Rullianus, lorsqu'il exposa les différends de ce dernier avec le dictateur L. Papirius Cursor¹. Donc le fait que, dans la *ῥεξις* qui nous occupe, un membre de la *gens Fabia* joue le rôle prépondérant, correspond très bien à l'hypothèse que cette *ῥεξις* dérive des *Historiae* de Q. Fabius Pictor. Ce dernier, en 216 av. J.-C., où il fut envoyé comme ambassadeur à Delphes², devait avoir au moins trente ans. Donc, s'il était né en 246 au plus tard, dans son adolescence, il pouvait encore entendre les récits de contemporains des guerres samnites et savoir que dans ces temps les Romains organisèrent pour la première fois une véritable cavalerie. Mais même dans le cas où les données concernant ce fait n'auraient rien à faire avec Fabius Pictor, elles auraient néanmoins une grande portée. D'une part, il est clair que l'auteur dans lequel sont puisées ces données devait avoir des raisons graves pour contredire l'opinion généralement acceptée, d'après laquelle les Romains, dès l'époque des rois, aient disposé d'une cavalerie merveilleuse. D'autre part, il va sans dire que cet auteur ne niait nullement l'existence de l'*equitatus* pendant la période précédant les guerres samnites, car personne ne pouvait ni ne peut douter que cette troupe fit partie intégrante de l'armée romaine depuis un temps très reculé. Ces faits nous mènent à la conclusion suivante : originairement, les *equites* ne formaient pas une troupe de cavalerie ; leur nom prouve qu'ils disposaient de chevaux ; donc, anciennement, l'*equitatus* ne peut avoir été qu'une troupe de fantassins montés. Il est vrai que dans la *ῥεξις*, le rapport proportionnel qui aurait existé jusqu'aux guerres samnites entre la cavalerie et l'infanterie romaines est exprimé d'une façon bien étrange. On y lit qu'avant ces guerres l'armée entière ou du moins la plus grande partie de celle-ci ne

1. Liv. VIII, 30.

2. Liv. XXII, 57 ; XXIII, 11.

consistait qu'en fantassins. Si la *ἄρμα* admet que l'infanterie ait alors pu représenter la majorité de l'armée, cette indication est tout à fait gratuite, car de tout temps dans l'armée romaine le nombre des *militēs* était supérieur à celui des *equites*. Mais on peut bien se demander si le rédacteur des *ἄρματα*, dans le passage en question, n'a pas rendu d'une façon inexacte les paroles de l'auteur dans lequel il puisait. Quoi qu'il en soit, dans tous les cas, la *ἄρμα* nous offre un témoignage, selon lequel, jusqu'aux guerres samnites, la cavalerie ne joua aucun rôle ou ne joua qu'un rôle tout à fait secondaire dans l'organisation militaire des Romains.

D'après les combinaisons que je viens d'exposer, l'hypothèse qu'originellement les *equites* formaient une troupe de fantassins montés, semblera au moins bien probable. Elle est rendue évidente par l'examen des deux textes dont nous allons nous occuper.

Granius Licinianus (*ed. Bonnens.*, p. 4, 5) écrit : « Verum de equitibus non omittam, quos Tarquinius duplicavit ita ut priores equites binos equos in proelium ducerent. » On lit dans Festus (p. 221, *ed. O. Müller*) la note suivante, puisée, sans aucun doute, dans Verrius Flaccus : « Paribus equis, id est duobus, Romani utebantur in proelio, ut sudante altero transirent in siccum. Pararium aes appellabatur id quod equitibus pro binis equis dabatur. » Les *equites* dont chacun, d'après ces passages, entrait en campagne avec deux chevaux et recevait des subsides pour acheter ces deux chevaux, ne peuvent rien avoir à faire avec les *equites* de l'époque plus récente qui servaient comme soldats de cavalerie. Nous sommes très bien renseignés sur ces derniers. Aucune donnée n'indique qu'ils devaient entretenir deux montures et qu'ils recevaient des subsides pour en acheter deux. L'expression typique *eques romanus equo publico*¹ prouve

1. Mommsen, *Römisches Staatsrecht*, I³ 1, p. 256-257.

plutôt que chacun de ces *equites* ne disposait que d'un seul cheval. Les deux passages que je viens de citer se rapportent à une époque très reculée. Granius Licinianus parle de l'organisation que l'*equitatus* reçut sous le règne de Tarquin l'Ancien. La façon absurde dont Festus explique l'emploi des deux chevaux montre clairement qu'il s'agit d'un usage depuis longtemps tombé en désuétude et dont les Romains, à l'époque de l'Empire, n'avaient plus une idée bien nette. Dans les *Mélanges Boissier* (p. 271 et suiv.), je crois avoir prouvé que l'*aes pararium*, mentionné par ce grammairien, était identique avec l'*aes equestre* qui, selon Tite-Live (1, 43), fut assigné par le roi Servius Tullius aux *equites* pour l'achat de leurs montures.

Le texte de Granius Licinianus nous renseigne encore sur un autre fait intéressant pour l'histoire de l'*equitatus*. Il indique que l'organisation donnée à cette troupe par Tarquin l'Ancien imposait aux *equites priores* d'entrer en campagne avec deux chevaux. Nous devons en conclure qu'il en était autrement des *equites posteriores*, c'est-à-dire que chacun de ceux-ci n'avait qu'une seule monture à entretenir. Il y avait donc anciennement dans l'*equitatus* romain les mêmes deux catégories que chez les ἵππῆς grecs à l'époque où ils servaient comme hoplites montés. Les *equites priores* entretenaient chacun deux chevaux, dont l'un était monté par l'*eques*, l'autre par son valet (*armiger*)¹. Chacun des *equites posteriores* ne disposait que d'un seul cheval qui, selon les circonstances, servait comme moyen de transport soit à l'*eques*, soit à l'*armiger*, soit à tous les deux.

Les conclusions que je viens de tirer des textes de Granius Licinianus et de Festus sont confirmées par l'examen des monuments archéologiques.

En première ligne, il faut tenir compte de certaines

1. Pline, *N. h.*, X, 84. Cf. *Mélanges Boissier*, p. 274.

plaques de frise en terre cuite, dont le style archaïque indique le VI^e siècle av. J.-C. et qui, par conséquent, appartiennent à l'époque à laquelle se rapportent les deux textes que je viens de citer¹. Le point de départ de leur fabrication était, sans aucun doute, un centre industriel de l'Étrurie méridionale. On a trouvé des exemplaires plus ou moins complets ou des fragments de pareilles plaques près de Cervetri (*Caere*), Toscanella (*Tuscania?*) et Pitigliano (*Stantonia?*) en Étrurie, à Velletri (*Velitrae*) et Conca (*Satricum*), endroits anciennement occupés par les Volsques, et à Rome sur le Palatin² et dans le sol du Forum³. Plusieurs de ces plaques représentent des guerriers à cheval, accompagnés chacun d'un valet également monté. Si ces guerriers sont pourvus de boucliers — ce qui est le cas le plus fréquent —, ces boucliers ont la même forme ronde et presque toujours la même dimension que les ἀστρεδῆς des hoplites grecs⁴. Dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXXVII (1892), p. 170, j'ai démontré qu'il était impossible de manier un pareil bouclier en combattant à cheval. Donc les guerriers figurés sur ces plaques ne sont pas des soldats de cavalerie, mais des fantassins montés qui, comme les *equites priores* à l'époque de Tarquin l'Ancien, entraient en campagne avec deux chevaux, dont l'un était monté par l'*eques*, l'autre par le valet.

1. Voir Pellegrini, dans Milani, *Studi e materiali*, I, p. 81 et suiv., et *Rheinisches Museum* (n. s.), LVIII, p. 507 et suiv.

2. Milani, *Studi*, I, p. 606.

3. *Notizie degli scavi*, 1899, p. 167, fig. 17 (comp. p. 157); 1900, p. 321, fig. 21 (comp. p. 320); p. 325, fig. 28 (comp. p. 326). Cf. *Rheinisches Museum* (n. s.), LVIII, p. 507, note 4.

4. Voir par exemple les plaques trouvées près de Cervetri et reproduites dans les *Monumenti inediti dell' Istituto, supplemento*, 1891, pl. 1 (*Mélanges Perrot*, p. 170, fig. 3), et celle de Toscanella, publiée dans Milani, *Studi*, I, p. 97, fig. 5. La dimension des boucliers est un peu plus restreinte sur une plaque de Velletri (*Studi*, I, p. 104, fig. 10). Les trois jeunes garçons nus, à cheval, que l'on voit sur un exemplaire de Pitigliano (*Studi*, I, p. 91, fig. 2), sont, sans aucun doute, des valets montés; la plaque où étaient représentés les trois *equites* a été perdue.

Il en était de même des guerriers dont les cadavres étaient déposés dans certaines tombes à fosse qui remontent jusqu'au VII^e siècle av. J.-C. et sur le contenu desquelles nous sommes exactement informés. D'après les mors de cheval qui y ont été trouvés, ces guerriers, de leur vivant, disposaient de montures. Les types des armes groupées autour des cadavres, et spécialement les boucliers analogues aux ἀσπίδες des hoplites grecs prouvent que ces guerriers faisaient également partie d'une troupe de fantassins montés.

On peut constater plusieurs traits caractéristiques de la façon de combattre d'une telle troupe par l'examen soigneux des armes dont les guerriers à cheval sont pourvus sur les plaques de terre cuite, et des pièces d'équipement provenant des tombes à fosse que je viens d'indiquer. Mais je dois renoncer à exposer les détails concernant ce sujet, parce que cette exposition ne serait intelligible que si elle était accompagnée d'un nombre considérable de reproductions.

Pour finir, qu'il me soit permis de relever encore une circonstance qui concorde exactement avec les résultats des recherches que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie. L'ancien nom des *equites* était *celeres*. Ce nom convient parfaitement à une troupe qui se distinguait des *milites*, non point par la façon de combattre, mais par le fait qu'en disposant de chevaux elle faisait les trajets plus vite que les *milites*.

I. — LES ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

M. CH.-V. LANGLOIS,
Archiviste-paléographe, professeur-adjoint
à la Faculté des lettres de Paris.

M. H. STEIN,
Archiviste-paléographe,
Archiviste aux Archives nationales.

1 vol. in-8° de XIX-1000 pages, broché..... 18 fr.
Le même, relié toile, non rogné..... 20 fr.

II. — MANUEL DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

(BIBLIOTHECA BIBLIOGRAPHICA NOVA)

PAR HENRY STEIN.

1 volume in-8° (xx-895 pages)..... 18 fr.
le même relié toile, non rogné 20 fr.

Trois appendices terminent le volume :

1° Liste raisonnée des localités du monde entier qui ont possédé une imprimerie avant le XIX^e siècle.

2° Répertoire des tables générales de périodiques de toutes langues.

3° Répertoire des catalogues d'imprimés des principales Bibliothèques du monde.

III. — LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

I. ÉPOQUE PRIMITIVE. — MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS

II. ÉPOQUE FÉODALE. — LES CAPÉTIENS JUSQU'EN 1180

III. LES CAPÉTIENS, 1180-1328

IV. LES VALOIS, 1328-1461

PAR AUGUSTE MOLINIER, professeur à l'École nationale des Chartes.

4 vol. in-8°, VIII-288 et 322 p. 248, 354 chacun, brochés..... 5 fr.
— — — reliés toile..... 7 fr.

MANUEL DE PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE

DU VI^e AU XVII^e SIÈCLE

SUIVI D'UN DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS

PAR M. MAURICE PROU, professeur à l'École nationale des Chartes.

AVEC 23 FAC-SIMILÉS EN PHOTOTYPIC

Paris, 1892, 2^e édition, 1 vol. in-8°, broché, planches..... 12 fr.

RECUEIL DE FAC-SIMILÉS D'ÉCRITURES DU V^e AU VII^e SIÈCLE

(Manuscrits latins, français, provençaux) accompagnés de la transcription par MAURICE PROU, professeur à l'École des Chartes, 50 planches contenant 63 documents et textc. 1 vol. in-4°..... 20 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE RENDU DES SÉANCES

PUBLIÉ PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Ce recueil paraît tous les deux mois par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec pl. et fig.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

1873 à 1900. — Chaque année complète..... 10 fr.
1901 à 1903 15 fr.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. 1^{re} partie : *Architecture*, par Camille ENLART, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro.

— I. *Architecture religieuse*. — II. *Architecture civile et militaire*. 2 vol. in-8° (1.660 p. et 700 pl. et fig.), br..... 30 fr.
— Rel. toile..... 34 fr.

Répertoire des sources historiques du moyen âge, par ULYSSE CHEVALIER. *Topo-Bibliographie*. 2 vol. gr. in-8° à 2 col., 3384 col. en 6 fascicules, net..... 61 fr. 80

ULYSSE CHEVALIER. **Répertoire des sources historiques du moyen âge.** *Bio-Bibliographie*, nouvelle édition refondue, corrigée et considérablement augmentée. 3^e fasc. : En souscription..... 7 fr. 50
.. Les 1^{er} et 2^e fascicules parus. 1 vol. gr. in-8°. Chacun..... 7 fr. 50

COLLECTION DE CARTULAIRES

Un Comité de publication, composé de MM. AUVRAY, BÉMONT, LELONG, LOT, DE MANTEYER, POUPARDIN, PROU, STEIN, THOMAS, VIDIER, a recueilli dès maintenant des engagements pour les publications suivantes qui sont en préparation et dont les premières ne tarderont pas à paraître dès que le nombre des souscripteurs nécessaire, deux cents, aura été atteint.

Bibliographie des Cartulaires français, par H. STEIN.

Cartulaire de l'église d'Apt (IX^e-XI^e siècles), par G. de MANTEYER.

Cartulaire de l'église de Laon, par M. L. BROCHE.

Cartulaire de l'abbaye de Bellevaux, par M. L. MIROT et R. de LESPINASSE.

Cartulaire de l'évêché d'Avignon, par M. G. DE MANTEYER.

La Pancarte Noire de Saint-Martin de Tours, par Ph. LAUER.

Cartulaire navarrais de Philippe III, par M. H. COURTEAULT.

Cartulaire du Mont Saint-Michel, par P. LE CACHEUX.

Cette collection paraîtra par fascicules in-8°. Chaque année sera publié un certain nombre de fascicules qui seront payés par le souscripteur, au moment de la réception, à raison de 0 fr. 50 par feuille. Le prix des publications d'une année ne s'élèvera pas au-dessus de 25 francs par an. Chaque volume sera du reste vendu séparément, mais le prix de la feuille sera porté à 0 fr. 75 pour les personnes qui n'auraient point souscrit à l'ensemble de la collection.

Demander prospectus spécial.

Le Concile de Turin, essai sur l'histoire des églises provençales au v^e siècle, et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine (417-450), par E.-Ch. BABUT, docteur ès lettres. 4 vol. in-8° (xi-313 p.)..... 6 fr.

La Juridiction du point d'honneur sous l'Ancien régime et le Tribunal des maréchaux de France, par HUBERT PIERQUIN. 1 vol. in-8°..... 3 fr. 50

LES VASES CÉRAMIQUES ORNÉS DE LA GAULE ROMAINE

(*Narbonnaise, Aquitaine et Lyonnaise*)

PAR

Joseph DÉCHELETTE,

Conservateur du Musée de Roanne.

Deux vol. in-4°. Ouvrage illustré de plus de 1,700 dessins et de nombreuses planches hors texte..... 50 fr.

Demander le prospectus illustré détaillé.